

Image not found or type unknown



une partie du contrat en monnaie local

Par **jeanlam**, le **14/12/2023** à **11:11**

Bonjour,

est ce que une Succursale qui est a l'etranger qui recois une partie de la somme du contrat en monnaie local doit declarer ses compte avec la maison mere

Par **Visiteur**, le **14/12/2023** à **12:03**

BONJOUR

Pour obtenir une réponse précise à cette question, il est recommandé de consulter les dispositions spécifiques du pays d'origine de la succursale et de se référer aux réglementations fiscales en vigueur dans ce pays

Une maison mère en France, une filiale à l'étranger... C'est du niveau de votre Expert comptable.